

Postulat :

Recherche de secteurs appropriés à la suppression de l'éclairage public

Comme précisé dans notre question écrite du 28 mars dernier, la pollution lumineuse est un sujet qui est de plus en plus questionnant autant pour la population que pour les autorités notamment en raison des effets néfastes sur la faune, la flore et les écosystèmes.

La réponse du conseil municipal à cette question écrite montre qu'aucune étude n'a été menée à ce jour pour déterminer des secteurs propres à une suppression de l'éclairage public durant une partie de la nuit, le plan directeur de l'éclairage public n'ayant pas intégré cette problématique.

Quelques grandes communes du canton à l'instar de Val Terbi et de Delémont se sont engagées par une motion ou un postulat à introduire ou examiner ce principe dans l'exploitation de leur éclairage public. Nous estimons que la commune de Porrentruy, cité de l'énergie Gold faut-il le rappeler, se doit de faire une démarche équivalente en déterminant d'une part les quartiers sur lesquels cette pratique pourrait être introduite et d'autre part l'ensemble des effets que cela pourrait engendrer.

Certes nous pouvons comprendre qu'une généralisation à l'échelle de l'ensemble de notre commune n'est pour l'instant pas imaginable. Peut-on s'imaginer la vieille ville sans éclairage public durant une partie de la nuit ou encore le quartier de la gare. Il serait par contre certainement envisageable d'appliquer un obscurcissement total dans des quartiers plus résidentiels comprenant quelques routes de desserte ou collectrices, voire dans de nouveaux quartiers. Nous pourrions également profiter de l'expérience des communes de l'arc jurassien qui nous auront devancé afin de déterminer les écueils à surmonter dans l'introduction de telles zones.

Toutefois, notre groupe ne souhaite pas aller immédiatement aussi vite et aussi loin.

Nous demandons par ce postulat au Conseil municipal d'analyser la faisabilité de mise en place de zones dépourvues d'éclairage public durant une partie de la nuit. Il s'agirait de déterminer les secteurs, les horaires appropriés de même que l'ensemble des effets en veillant à ne pas péjorer les conditions de sécurité des riverains, des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

Il sera ensuite possible, sur la base de ces résultats, d'examiner s'il est possible d'introduire une phase test.

Le groupe PDC-JDC

